

Accord

entre

florist.ch (Association Suisse des Fleuristes), Förliwiesenstrasse 4,
8602 Wangen et

le/la candidat/e

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____ NPA/Localité _____

Date de naissance _____ Lieu d'origine _____

Mobile _____ E-mail _____

Compte Instagram _____

Employeur _____

Formation en cours:

- Fleuriste CFC
- Fleuriste AFP

Formation achevée:

- Fleuriste CFC
- Fleuriste AFP

ci-après nommé/e le/la candidat/e

Employeur actuel

Entreprise _____

Formateur/trice (Nom) _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Téléphone _____

E-mail _____

Participation aux éliminatoires des championnats des métiers SwissSkills 2025 à Berne

La candidate/le candidat est entièrement disponible à la date/au lieu publié/e sur le site Web de florist.ch afin de participer aux éliminatoires. La participation à la compétition ne constitue pas un rapport de travail.

En sa qualité d'organisateur, florist.ch s'engage à:

- apporter un soutien complet aux candidats/tes dans leur langue maternelle respective.
- prendre en charge l'intégralité des frais sur place, y compris le matériel pour la compétition.
- informer à temps les compétiteurs/trices de toute modification relative aux programmes d'entraînement et de compétition.

La candidate/le candidat s'engage à:

- informer le plus tôt possible son entreprise formatrice/employeur de toute absence à venir.
- informer l'entreprise formatrice/l'employeur de toute modification relative au programme d'entraînement et de compétition.
- régler une participation aux frais de CHF 200.- en cas d'absence injustifiée à la compétition (seuls un certificat médical daté d'au plus tard de 24 heures avant la compétition ou une urgence familiale seront excusés).

- participer aux championnats des métiers SwissSkills du 17 au 21 septembre 2025 à Berne, dans la mesure où il/elle est sélectionné/e sur la base des éliminatoires.

L'assurance relève de la responsabilité du/de la candidat/e.

Sont autorisés/es à participer les fleuristes CFC/AFP en formation ou ayant achevé leur formation, nés/ées en 2004 ou après. L'inscription est valable uniquement si elle est signée et parvient à florist.ch au plus tard le jeudi 9 janvier 2025 à 23 h 59 (par e-mail au format pdf ou par la poste). La participation peut uniquement avoir lieu dans la région de l'employeur.

Déclaration de consentement à la prise de photos et de vidéos

La personne participante consent à ce que des photos et vidéos d'elle soient prises dans le cadre des éliminatoires et soient diffusées

- sur le site Web de florist.ch et la page future.florist.ch.ch
- dans les publications (papier) de florist.ch et de ses partenaires, en particulier dans le contexte de la publicité pour les apprentissages de fleuriste CFC/AFP
- sur les canaux de réseaux sociaux de florist.ch et des sponsors
- dans les présentations de l'association, en particulier dans le cadre de la publicité pour la profession
- dans la documentation média et, par conséquent, par les médias imprimés et électroniques, notamment sur leurs portails Web et leurs canaux de réseaux sociaux et soient également sauvegardées à cette fin.

Les photos et vidéos sont exclusivement destinées à la communication publique relative au métier de fleuriste, à la publicité pour l'association et à la couverture de l'événement.

((Seite 3))

La personne participante est consciente du fait que les photos et vidéos sont visibles par n'importe quel utilisateur d'Internet. Malgré toutes les précautions

techniques, il ne peut être exclu que des internautes utilisent ces photos et vidéos, et les transmettent à des tiers.

La présente déclaration de consentement est volontaire et peut être révoquée à tout moment avec effet pour l'avenir. Si les photos/vidéos sont disponibles sur Internet, elles seront supprimées, dans la mesure du possible, par florist.ch et les sponsors.

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

Pour florist.ch – Association Suisse des Fleuristes
Le/la candidat/e:

Thomas Meier, directeur

(Signature)